

DEC181003DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu le projet d'accord-cadre conclu entre le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le Centre national de la recherche scientifique relatif aux unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord-cadre conclu entre le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le Centre national de la recherche scientifique relatif aux unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13